

Une distinction pour l'école de Bonnut

Samedi 15 mai 1999 à la base de loisirs de Biron, avait lieu la 2^e édition du Challenge du petit Sauveteur. Il s'agissait d'une compétition de quatre épreuves réservée aux élèves de cours moyen des écoles d'Orthez et des villages environnants.

Cette année, une vingtaine d'écoles était représentées.

Cette manifestation était organisée par le centre de secours d'Orthez et financée par l'amicale des sapeurs pompiers.

Les équipes étaient composées de trois ou six élèves. Bonnut était représenté par :

— Yannick Rubat du Mérac (quartier Biélé) ;

— Sabrina Fernandez (bourg, maison la Rounche) ;

— Bastien Lagouarde (maison l'Esbentade, quartier Labat).

Dans la semaine qui a précédé ce challenge, deux pompiers étaient venus à l'école initier les enfants des cours moyens aux gestes de premiers secours.

De ce fait, nos trois jeunes compétiteurs n'eurent pas de diffi-

cultés à passer la première épreuve qui consistait à secourir une personne électrisée par sa mise en PLS (position latérale de sécurité), à vérifier ses fonctions vitales et à prévenir correctement les secours.

Pour la seconde épreuve, ils devaient renseigner un questionnaire qui résumait l'initiation dont ils avaient bénéficié dans leurs écoles respectives.

Nos trois jeunes répondirent efficacement, ce qui contribua à leur réussite.

Pour la 3^e épreuve (chronométrée), ils avaient à revêtir les bottes, le casque et la veste de cuir du parfait pompier pour suivre un parcours semé d'embûches :

Traversée d'une piscine remplie de mousse puis courir jusqu'au FPT (fourgon pompe tonne) pour dérouler une lance à incendie qu'il fallait actionner pour faire tomber des cibles et enfin, passer l'arrivée « en tir groupé ».

Cette épreuve remporta un franc succès auprès du public qui

ne manqua pas d'encourager nos jeunes.

La 4^e épreuve avait été préparée d'avance car il s'agissait d'un concours de dessin dans lequel les enfants devaient exprimer le rôle des pompiers sauveteurs.

La palme en revint à l'école de Castétarbe.

Après un goûter bien mérité, tout le monde put apprécier à ravir les démonstrations de sauvetage effectuées par les pompiers du département.

Au dépouillement des résultats, quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que nos trois représentants Bonnutiens avaient rem-

porté le challenge de l'édition 99, dernière du millénaire, par 41 points, devançant par 1 point d'écart les 2^{es} et 3^{es} qui étaient Sallespisse et Sault-de-Navailles.

Ils étaient fatigués, heureux et très fiers, nos trois héros, de recevoir le magnifique trophée en bronze représentant un pompier sauveteur d'un petit enfant.

Bravo aux trois jeunes sauveteurs de l'école de notre commune qui doivent remettre en jeu l'année prochaine le trophée qu'ils ont si brillamment remporté cette année.

Et pourquoi pas un doublé !



Visite à Lur Berri

Le samedi 10 avril, le conseil municipal s'est rendu aux établissements Lur Berri pour répondre à l'invitation du responsable du site de Bonnut : M. Preuilh.

Dans le courant de l'année dernière, une enquête publique avait eu lieu permettant aux voisins de l'usine de donner leur avis sur le projet d'extension du stockage de maïs. Le conseil municipal avait aussi donné son accord pour l'extension. Il s'agissait donc de découvrir les installations nouvelles et de prendre un contact direct avec les responsables de cet établissement qui est le plus important de notre village.

La SARL Lur Berry s'occupe d'approvisionnement des exploitations agricoles (engrais, produits de traitement...) et de commerce de céréales (principalement maïs), elle fait suite à l'entreprise Labaig qui menait déjà cette activité sur le site depuis de nombreuses

décennies. La société fait maintenant partie du groupe Lur Berri (l'entreprise la plus importante du groupe est la Cooperative Lur Berri).

Le siège de Lur Berri est situé à Aicirits près de Saint-Palais. L'activité de la SARL Lur Berri s'établit sur toute la zone centrale du département, laissant l'ouest à la coopérative Lur Berri et l'est à une nouvelle structure qui se développe sur Andoins dans le fief des concurrents grâce à une politique de prix et de services de plus en plus attractive. L'établissement de Bonnut emploie douze permanents ainsi que des temporaires, par exemple au moment des récoltes.

Notre visite a commencé par le magasin d'approvisionnement entre les piles de sacs de semences de maïs soigneusement rangées et la zone clôturée de stockage des produits de traitement.

Ensuite, nous avons découvert les nouveaux silos où SARL Lur Berri collecte 50 000 tonnes de maïs, les sèche et les stocke avant de les renvoyer souvent à l'exportation. Les opérations de manutention sont automatiques.

Nous avons pu voir le centre de contrôle des installations où la sécurité est assurée par des sondes électroniques qui enregistrent la température des stocks. Des dispositifs automatiques ventilent la masse de grains pour la refroidir en cas de besoin. La première sécurité est toujours la présence de personnel qualifié et professionnel.

Autour des silos, des voies de circulation sont aménagées et de hauts talus permettent de confiner la zone d'activité pour limiter les nuisances (bruit, etc.) qui pourraient gêner les voisins.

Nous avons parcouru ensuite la zone d'ensachage des mélanges d'engrais réalisés sur place pour répondre à la demande des agriculteurs qui abandonnent rapidement les sacs de 50 kg pour des « big-bags » de 500 kg ou du vrac.

Les normes de sécurité deviennent très sévères, aussi les anciens silos seront détruits car ils ne correspondent plus aux normes actuelles et, de plus, l'ensemble du site industriel sera entouré d'une clôture.

La visite du site terminée, Monsieur Preuilh accompagné de Danièle Darracq et de Jean Lagourgue nous ont offert au nom de la société un agréable apéritif tout en continuant de nous expliquer les nouveaux défis de SARL Lur Berri qui doit s'adapter aux mutations de l'agriculture en respectant l'environnement et la sécurité.

Nous avons pu noter que ce sont quarante camions par jour en moyenne qui prennent la route d'Orthez qui reste étroite et bombée. Il nous faudra insister auprès des responsables de l'équipement pour obtenir une adaptation de la route D 46 à ce trafic.

Un grand merci à l'équipe bonnutienne de Lur Berri et souhaitons-leur de continuer à servir l'agriculture avec un maximum de soins et de compétence.

On ne savait pas s'ennuyer à Bonnuit

DANS les précédents numéros, quelques articles ont retracé les activités du passé et, souvent, ce sont des souvenirs qui ont marqué positivement nos aînés.

Dans le labeur quotidien du monde agricole, malgré la dureté du travail, les souvenirs des pèleres, batères, espéroquères, brougnères et j'en passe... sont parsemés de mille et une anecdotes et histoires qui revèlent une réelle nostalgie.

Le travail entre voisins était l'occasion de faire la fête : boire, chanter, faire des blagues et, dans ce domaine, il y avait des vaillants... Actuellement, certaines tâches sont encore effectuées en commun : chantiers d'ensilage, récolte du maïs... mais le temps presse et il n'est pas question de flâner...

Il en est de même dans le domaine des loisirs où les activités collectives étaient nombreuses et variées : les cliques, cavalcades, chorales, le théâtre ou le basket...

Faisant partie des générations d'après-guerre, notre quotidien — si on le compare à celui qu'ont vécu nos parents — paraît certes beaucoup plus facile à vivre, mais est quand même assez terne et monotone et, surtout, moins enrichissant ; cela, en particulier, dans les zones rurales.

Si la vie professionnelle est devenue individualiste, nos activités récréatives le sont devenues également. Une des causes de ce changement est, sans nul doute, la télé. Une étude récente a permis d'établir que chaque Français regarde, en moyenne, quatre heures de



Quelques acteurs du théâtre bonnutien.

Voici comment on utilisait son temps libre à une époque où on ne trouvait pas ses loisirs en conserve.

Essayez de reconnaître tous les visages. Ce n'est pas forcément facile : il y a les moustaches.

Nous remercions Abel Hourcade de nous avoir confié ses archives.

télé par jour et, avec toutes les nouveautés qui arrivent — câble, satellite, internet... — nous allons avoir de quoi y passer la journée.

Il est vrai qu'après une journée de labeur il est agréable, et surtout facile, de se laisser porter par l'imaginaire, le virtuel ou tout ce que vous voudrez. Mais le problème est que cette facilité nous devient indispensable et quitter

nos pénates et le canapé pour faire autre chose devient problématique.

Dans ce numéro, nous allons essayer de retracer une activité délaissée (au profit de quoi ?) qui a occupé nos artistes bonnutiens pendant plusieurs décennies, pour le plus grand plaisir de toute la population : le théâtre bonnutien a fait rire et, qui sait...

Voir article page 10.

Séance du 3 novembre 1998

Présents : Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet, Alain Laborde, Henri Brisé, Claude-Marcelin Demarsan, Serge Destugues, Nadine Forsans, Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, Pierrette Lapeyre, André Marladot.

ONF, coupe de bois

Le maire donne lecture de la lettre du chef de division de l'office national des Forêts concernant les coupes à asseoir en 1999 dans la forêt communale bénéficiant du régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à l'ONF l'inscription à l'état d'assiette 1999, d'une coupe d'amélioration à marquer dans la parcelle 4 de la forêt communale. Par ailleurs le maire propose de faire un ou deux lots de bois de chauffage sur le bord de la route.

Cession de terrain devant le bar « chez Marcelle »

Absent pour cette délibération :
Claude-Marcelin Demarsan.

Le maire fait part au conseil municipal de la visite de M^{me} Danièle Demarsan, concernant la demande de cession de la parcelle n° 704, section C, d'une superficie de 122 m², située devant le bar « chez Marcelle ». Il précise que M^{me} Demarsan a contacté des agences immobilières car elle souhaite vendre cet immeuble. Le maire rappelle l'historique de ce dossier : à l'origine, ce bien était la propriété de M^{me} Larrégneste, ensuite, cette dernière a fait don de ce terrain à la commune pour aménager un parking.

Après discussion, le Conseil accepte à l'unanimité la cession gratuite de la dite parcelle et charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Cérémonie du 11 Novembre

L'idée lancée de souhaiter la bienvenue aux familles nouvellement installées à Bonnut a été retenue. Il a été décidé de profiter de la commémoration du 11 Novembre 1918 pour les réunir et une invitation sera envoyée à celles qui se sont établies sur notre commune depuis moins de deux ans. À l'issue de la cérémonie au monument aux morts, un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

Virements de crédits

Le Conseil approuve de diminuer les postes « acquisition matériel informatique » (6 000 F) et « acquisition matériel de transport » (5 000 F) et d'augmenter le poste « acquisition matériel autres » de 11 000 F. Cette somme servira pour financer l'achat d'une perceuse et de petit matériel d'outillage pour les employés communaux.

Point sur l'éclairage des abords de l'église Sainte-Marie

Jean-Michel Brasquet donne lecture du courrier adressé par M^{me} la présidente du syndicat d'électrification. Elle nous informe qu'elle a pris contact avec l'entreprise industrielle *Réseaux SO* (adjudicatrice du marché) pour réaliser l'étude.

Il serait intéressant de demander une évaluation du coût d'une solution souterraine.

Projet agrandissement du cimetière Sainte-Marie

Le maire informe l'assemblée que Claude Tastet est d'accord pour vendre un bout de terrain à la commune. Il engage ses collègues à se rendre sur les lieux le samedi 14 novembre à 11 h 30 pour émettre des idées et définir nos besoins. Jean Lacazedieu suggère de demander conseil à l'architecte du CAUE pour l'aménagement.

Demande de location Hall des Sports

Des joueurs de pelote de Saint-Boès souhaitent disposer temporairement du hall des sports.

Le Conseil est d'accord sur le principe et fixe à 20 F de l'heure, sans vestiaire, le tarif de location du terrain. André Marladot se charge de trouver avec eux une entente sur le créneau horaire.

Par ailleurs, il est bon de rappeler à tous les usagers du terrain de veiller à éteindre les lumières et à ne pas dégrader les locaux.

Travaux salle post-scolaire

Le maire informe l'assemblée qu'il a participé, le 2 novembre 1998, à l'ouverture des plis au service technique intercommunal du centre de gestion et, compte tenu que tous les lots n'ont pas reçu de propositions, le résultat de la consultation sera communiqué ultérieurement.

Assainissement

Un débat s'installe autour de la poursuite de l'adhésion au syndicat d'assainissement des trois cantons.

Le courrier peu convainquant de M. Gimenez, président du syndicat, en réponse à la lettre adressée par Jean Lacazedieu pour exprimer les motifs qui avaient motivé la non approbation, provoque des réactions. L'idée de suspension est évoquée par certains.

Finalement, après discussion, avant de prendre cette décision, il est décidé d'envoyer un nouveau courrier défini en commun à M. Gimenez.

Questions diverses

Cuisines terrain de sports : André Marladot propose de démolir la réserve afin d'agrandir les cuisines et de faire appel aux jeunes pour effectuer les travaux.

Séance du 21 décembre 1998

Présents : Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet, Alain Laborde, Henri Brisé, Claude-Marcelin Demarsan, Serge Destugues, Nadine Forsans, Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, Pierrette Lapeyre, André Marladot.

Travaux école et cantine scolaire

École : Le conseil d'école s'étant réuni en début d'année scolaire, des observations ont été adressées au maire car il serait souhaitable de réaliser différents travaux dans l'établissement :

- sanitaires : mauvaises odeurs et vétusté des éléments ;
- chauffage ;
- peinture dans certaines salles et isolation phonique du dortoir des petits ;
- fontaine ou autre car se désaltérer directement au robinet n'est pas recommandé ;
- miroir : difficulté de surveillance dans l'angle de l'entrée.

Cantine : suite à la visite des services vétérinaires concernant l'inspection de la cantine scolaire effectuée le 24 novembre 1998, des remarques ont été formulées :

- la séparation insuffisante entre les sec-teurs propres (cuisine) et souillés (réfectoire) entraîne des risques de contamination des denrées ;
- les fenêtres doivent être équipées de systèmes de protection contre les insectes, pouvant être facilement enlevées pour le nettoyage ;
- les locaux doivent comporter un système de ventilation adéquat et suffisant permettant d'assurer une bonne extraction des fumées et vapeurs et d'éviter tout flux d'air pulsé d'une zone contaminée vers une zone propre ;
- les néons doivent être munis d'une protection ;
- le réfrigérateur doit être installé en cuisine et non dans la réserve située dans un autre bâtiment ;
- les personnes travaillant dans les locaux où se trouvent des denrées doivent suivre une formation continue à l'hygiène alimentaire ;
- les surfaces murales en mauvais état doivent être réparées ;
- les plats témoins doivent être clairement identifiés (nom du produit, date, repas de midi ou du soir) et conservés pendant cinq jours, dans des conditions non susceptibles de modifier leur qualité microbiologique (de préférence entre 0 et + 3 °C).

Des mesures correctives doivent être prises afin de remédier à ces remarques et la commission bâtiments visitera les locaux pour un état des lieux le 26 décembre 1998.

Mobilier scolaire : par courrier, M^{me} Feri-

lisés jusque vers 1953-1955, date où un chapiteau fut monté spécialement sur la place de la mairie, pendant deux années de suite, les pièces attirant de plus en plus de monde (pour ceux qui n'étaient pas encore nés : la place de la mairie n'était pas du tout comme aujourd'hui) ; cela avait été commandé par le maire Joseph Demarsan. Ce chapiteau nécessitait quatre-vingt files de vergne (perches de 7 à 8 m de long), coupées à la barthe de Martian et, un peu partout ailleurs, dans les bois de Bonnut. Tous les charpentiers du village avaient été sollicités pour élever l'ouvrage. Les bâches recouvrant l'ensemble avaient été louées à Puyô. Les coulisses étaient dans le préau de l'école qui se trouvait alors sur la place de la mairie, la scène était élevée devant.

Les salles n'étaient chauffées que par les rires du public, il fallait s'habiller chaudement l'hiver, pour ne manquer sous aucun prétexte *Quate e Choès* jouée à ce moment-là ; un matin même, avant le spectacle tant attendu, il avait neigé ! Mais, heureusement, à partir de 1956, les pièces furent jouées dans la salle des fêtes actuelle.

Les villages des alentours sollicitèrent quelquefois la présence de nos acteurs, dont les exploits sur scène dépassèrent vite les frontières du village, dans des fêtes ou des animations diverses. On les vit jouer de Sauvelade à Malaussanne, mais souvent à Orthez, et une fois à la tour Moncade pour *Quate e Choès*, une pièce qui eut un grand succès auprès des Orthéziens ; ce jour-là, le public avait été nombreux, « Peut-être parce que c'était gratuit ? » nous dit trop modestement Robert Bouzom ! Mais la presse orthézienne y fit bon écho.

Dans *Quate e Choès*, on se souvient d'Abel qui avait fait beaucoup rire le public « déguisé » en facteur ; lors de la distribution du courrier, Marcelle l'invitait à casser la croûte avec une miche de pain de deux kilos : « Drin de patè ? », « Ôc ! c'est pas de refus... » Très naturel et d'un large coup de couteau, il fendait la miche en deux, étalait toute la boîte de pâté sur toute la longueur, et se mettait à la manger de bon appétit, buvait un coup et, ne pouvant finir son casse-croûte, et voulant le garder pour plus tard, l'enfourmait dans sa sacoche de facteur au milieu de tout le courrier à distribuer !

Ou encore, dans une autre pièce, il jouait avec Hatchondo le rôle de deux sourds qui se croisaient sur scène, et l'un avait en main une canne à pêche : « Tu vas à la pêche ? », « Oh, non ! je vais à la pêche ! » « Ah ? Je croyais que tu allais à la pêche... »

Les quelques souvenirs évoqués par les acteurs les font encore rire aux larmes — nous, on ne comprend pas toujours très bien, mais on rit quand même avec eux... —, ce qui démontre bien quelle ambiance devait alors régner sur les planches, à l'égal de celle qui régnait dans la salle !

Mais deux jeunes Bonnutiennes ne rieraient pas, elles, à l'époque...

... Dans une pièce en français, peut-être *La Farce du Chaudronnier*, Louis Hatchondo

jouait devant sa fille Dany — qui avait alors quatre ans, que le temps passe vite ! —. À un moment donné dans la pièce, il arrivait du fond de la salle déguisé en chaudronnier, montait sur scène où Josette Fouques et Robert Bouzom attendaient — le mari et la femme de l'histoire — et, d'entrée, tapait le baratin à Josette... Le mari — Robert —, jaloux, lui donnait un méchant coup de balai... c'est alors qu'on entendit dans la salle une gamine hurler : c'était Dany ! on avait frappé son papa !... Une semaine après, lorsqu'un jour Robert partait acheter du pain à pied chez Victor, il vit la fillette qui était cachée dans la haie de chez Ducasse surgir et lui crier : « Vilain ! tu as tapé mon papa ! »...

... Et encore plus tard, dans *lo Marcat de la Troja*, ce fut Colette Saint-Cricq qui s'était mise à pleurer dans les bras de sa maman en voyant son papa, Émile de chez Chin, jouant son rôle de « malade » se faisant saigner au bras par le « docteur » Gaston ; c'était de la teinture rouge, bien sûr !

Le mobilier nécessaire aux pièces jouées était emprunté chez Pécotche (Marcelle) ou chez Martian (Lalue) et servait à créer le décor, plus quelques accessoires ramenés par d'autres acteurs. Pour les habits, chacun sa méthode : Lalue allait voir son oncle Charles de chez Maître, Marcelle fouillait dans les affaires de sa mère et Émile Saint-Cricq, lui, allait trouver le coiffeur (Henri Lataste), qui était un homme qui se portait bien, car, pour certaines pièces, il avait besoin de montrer son opulence, il revêtait alors une large chemise qu'il remplissait d'un rembourrage de regain, couverte d'une grande veste et d'un large pantalon...

On pourrait parler encore longuement de l'aventure du théâtre à Bonnut, peut-être qu'on nous en donnera l'occasion.

COLETTE LAMAISON

On chante aussi, en tout cas, on ne s'ennuie pas. Jacquy Labaig, Abel Hourcade, Gilbert Hourcade (Habarnet), François Hourcade (id.), Jeannot Cangrand, Émile Saint-Cricq, Jeannot Poeydarrieu.

Quelques extraits de presse parus à l'époque :

« Dimanche 3 mai, Bonnut Sports en fête... Les chevrons de notre langue béarnaise interpréteront une des pièces du majoral du félibrige Simin Palay : Lou Marcat de la Trouye, comédie amusante dont les péripéties enchaîneront les rires de l'auditoire... »

(L'Écho Béarnais du 28 avril 1964.)

Fêtes d'automne de l'USO :

« Samedi 23 septembre, à 21 h : Grand gala de variétés avec, en première partie, les Baladins d'Aquitaine (groupe vocal et instrumental) ; avec Abel Hourcade de Bonnut dans son inénarrable sketch béarnais La Camise dou Yantot ; avec Maurice Laborde et ses bonnes histoires piquantes ; spectacle animé par le présentateur-imitateur Louis Pétriat. En deuxième partie : Henri Genès. »

(L'Écho Béarnais du 19 sept. 1967.)

Sauvelade, fête des écoles, au profit de la coopérative scolaire :

« Dimanche 20 octobre, en matinée à 16 heures : grande représentation théâtrale en béarnais Quate e chuès, comédie en 3 actes de G. Sautier, jouée par la troupe de Bonnut... »

« Seuvelada, hèsta de las escolàs, au profit de la Cooperativa escolària, lo dimenge 20 d'octobre 1968, lo vrespè a 16 oras : representacion teatrala biarnesa Quate e chuès, comedia en tres hèitas jogada per la tropa de Bonnut... »

(L'Écho Béarnais du 15 octobre 1968.)

Belhade biarnese :

« Lous coumédiéens dé Bounut qué soun natres é baléns coum l'arroumigue : qué hèn partide dé l'Académie Biarnese de « Per Noste » coum la franchimande dé Paris ! Ta dise la bertad, n'a-n pas la médiche saïtade, ou pagamén sé-p'agrade mèy, à la fidou mès. Nou's empêcherà pas dé-s'ha pichà d'aride dap lou « Coate é choès » dé Sautié ! Aquère pèce, hòou, qué-l'a-n àu dit-maye. Que poudèt courre Sagorre é Magorre né-n troubèra-t pas coum aquéthés perdigàlhs ! Càns qué séguirà-n dab Andrèu dé Cuyeu é Mous Lapeyre qui counèch las bièlhes cantes dous batchs dé las moutagnes !... »

« ... La troupe de Bonnut a encore bien fait rire. En pleine forme, les acteurs du village voisin ont en effet mis la salle en joie avec leur interprétation de la pièce « Quate e choès ». Ce sympathique groupement a bien mérité les applaudissements qui lui ont été adressés. »

(L'Écho Béarnais du 26 nov. 1968.)



Au théâtre ce soir

C'EST aux alentours des années 30 que naquit la première troupe de théâtre de Bonnut, d'une initiative de M. Mirande, instituteur du village. Mais de cette époque, nous n'avons pu recueillir de témoignage direct... Ce sera grâce à l'arrivée de M. Escapil, qui le remplaça, que le théâtre prit son essor — qui n'était pas près de s'arrêter —, et grâce aussi à M^{me} Lavignotte, institutrice, épaulée de son mari Gérard — d'une aide précieuse dans l'organisation de chaque pièce — ; il y eut aussi M. Bellocq, un autre instituteur... et, ne les oublions pas, tous les acteurs, de nombreuses figures bien connues de notre commune, ou encore, hélas disparues, qui nous ont étonnés par leur jeu de scène, innovant à chaque représentation, suivant leur humeur et leur esprit vif — il faut le dire ! — lorsque venait le trou de mémoire qu'il fallait vite combler... Bref, tout ce petit monde a bien fait rire notre village, mais aussi les villages voisins où des représentations furent données. Voici la petite histoire du théâtre à Bonnut...

Pan, pan, pan, pan, pan, pan, pan !

Pan... Pan... Pan...

Le rideau se lève...

Nous commencerons la belle aventure avec Noëlie Brasquet (puis mariée Miqueu), toute jeune et habitant encore chez ses parents, maison Pelletach, qui s'en allait le soir à pied jusqu'à chez M. et M^{me} Escapil, au bourg, où elle retrouvait sa cousine Marcelle Larrégneste — notre future épicière — et la sœur de M^{me} Escapil, Juanita, pour les répétitions de pièces qui dureraient fort tard dans la nuit, mais qui sortaient les adolescentes de leur train-train de vie quotidien. Ce qui obligeait Noëlie à rester dormir chez sa cousine Marcelle, à Pécotche. Nous avons pu voir une photo, datée de 1937, où nous voyons nos trois actrices dans la pièce « On a purgé belle-maman », elles avaient 17 ou 18 ans... Noëlie ne se rappelle pas beaucoup du théâtre, elle ne se rappelle que d'une de ses répliques à Madeleine Julien dans une pièce, la fille du cantonnier qui habitait maison Tilh : « Que fais-tu, que deviens-tu, sais-tu que tu es plus belle que jamais ? » Qui pourrait nous donner le nom de la pièce ?

Au départ, les pièces « militaires » eurent beaucoup de succès. Il y en a eu plusieurs, avec Vignasse (Henri Lalanne, le mari d'Hélène du Petit-Réchou), qui excellait dans ces rôles-là, et il y était accompagné, entre autre, par René Lasserre (qui habitait Hourquet), André Passicos, Gaby Bouzom, Marcelle Larrégneste (encore elle !), Marthe Larrouture, Nénette Pémartin, Jeanne Camon (fille du postier de Bonnut), M. Escapil, Ulysse Larrégneste, René Bernadiou (Iban), Gaston Lageyre... Etc.



Lalue, Abel en facteur et Marcelle dans *Quate e Choès*

Le ton fut donné et les pionniers suscitèrent vite des vocations dans les générations suivantes et les comédiens les plus exubérants et les plus désopilants firent leur apparition : Gilbert Gardères (Matiou) qui, comme Gaston de Lageyre, n'avait aucun scrupule à inventer un nouveau texte plus désopilant que l'original lorsqu'il avait un trou de mémoire, et se faisait un plaisir à en rajouter sans que le public, hilare, n'y voit que du feu, faisant souvent perdre le fil de l'histoire aux autres acteurs de la pièce... Firent aussi leur entrée sur scène : Abel Hourcade, qui a été certainement l'acteur le plus connu de tous car ses monologues (Còp de Sang, la Camisa de Jantòt...) étaient très appréciés dans les hauts lieux du folklore béarnais (Montardon, Siros, Orthez... et villages alentours), Jeannine Cazemajor, François et Gilbert Hourcade (Habarnet), Emilienne et Émile Saint-Cricq — qui avait été surnommé le Raimu béarnais par le grand journaliste de l'époque : Louiset (Louis Grousset) —, Jean Poeydarrieu, Robert Bouzom, Denise Cangrand, Josette, Antoinette et Pierre Fouques — qui avait fait beaucoup rire dans une pièce où il entraînait sur scène déguisé en femme, avec une opulente poitrine... rembourrée de foin bien sûr ! —...

Mais on peut dire que la plus grande carrière fut celle de Marcelle Larrégneste, admirée de tous, elle joua avec dynamisme près de trente ans sur les planches ! On dit qu'elle jouait souvent dans des rôles de personnes âgées, elle se faisait alors un chignon et s'enfarinait les cheveux pour montrer qu'elle était très vieille. On rencontrait sur ces mêmes planches, notre regretté Lalue (Pierre Lagourgue), qui avait aussi un grand talent d'acteur !

Avec des répétitions deux à trois fois par semaine, la pièce était au point au bout de trois mois, et prête à être jouée en public ! C'était du sérieux ! Abel nous dit qu'à l'époque, il n'était pas souvent à la maison, entre les répétitions de théâtre, de la clique de Bonnut-Sport ou même de France-Béarn où il lui est arrivé de jouer, ainsi que celles de la Jeunesse musicale... mais d'autres avaient entraîné de basket, ou même de rugby à Orthez... ou des séances de conseil

municipal en mairie, etc. Les jeunes actuellement ont du mal à comprendre toute la richesse que leurs procuraient ces rencontres d'une époque sans télé, grâce auxquelles se sont créés des liens amicaux durables et des mariages qui ne furent pas que « de théâtre ».

Il arrivait que l'on préparait deux pièces en même temps, une en béarnais et une en français, car tout le monde ne parlait pas le béarnais. Se jouèrent alors : *la Farce de maître Patelin*, *La Farce du Chaudronnier*, *La Hont de Pisha-Prim* (Robert Bouzom, Abel et Jeannine Hourcade, Lalue, Marcelle Larrégneste, Émile, Josette et Emilienne Saint-Cricq, Antoinette Fouques, Jeannine Tastet-Lahoun, Claude Demarsan, François Hourcade), *Lo Marcat de la Troja*, *Quate e choès* (Lalue, Abel Hourcade, Marcelle Larrégneste, Denise et Robert Bouzom, Jeannot Poeydarrieu, Jeannot Cangrand, Émile Saint-Cricq)..., etc., et *l'Ainat de Capdeton*, qui fut la dernière jouée, avec un petit jeune premier : Jean Luquet, que l'on n'a pas oublié.

Mais il en fut une, écrite spécialement par Eugène Larrégneste pour les Bonnutiens : *la Jòga* (« Le Jeu », ici on parlait du basket), qui s'était inspiré de la vie et des personnages qu'il côtoyait tous les jours. Les acteurs de cette pièce étaient Émile Saint-Cricq et Abel Hourcade qui, dans un dialogue, caricaturaient quelques figures bien connues du village à l'époque... ils imitèrent Marguerite Julien (son mari était le sacristain de Bonnut et son cantonnier) qui habitait la maison Tilh, à côté du terrain de basket, et qui pouvait regarder un match de chez elle : « Ne son pas mei harts de còrrer au darrèr de la veishiga ? » et, parlant de notre garde-champêtre qui arbitrait le match, André Passicos : « Lo Passa-si-pòs, dab lo son shiulet que'm copa las aurelhas ! »

Il y avait une pièce au moins chaque année que l'on jouait une fois à Saint-Martin, au quillier de chez Père au bourg ou même, plus souvent peut-être, au bistrot de chez Ducasse (là où Dany grille les cacahuètes et le café !), et une fois à Sainte-Marie, dans la grange de chez Cassanet ou, après, dans celle de chez Milhomis, transformées en salle de gala pour l'occasion ! Ces endroits furent uti-

cellier, directrice de l'école, attire l'attention du maire sur l'équipement ancien de certaines classes. Elle joint à son courrier deux devis établis par des fournisseurs spécialisés : la CAMIF et DÉCOTEL.

Pour la classe CP et Grande Section :

DÉCOTEL	5 986,58 F TTC
CAMIF	5 069,92 F TTC

Pour les classes CE1, CE2, CM1 et CM2 :

DÉCOTEL	23 975,28 F TTC
CAMIF	20 980,35 F TTC

Après discussion, l'offre de la CAMIF est retenue. Il est décidé d'équiper en premier la classe CP et GS avec facturation en avril et de commander en mars 99 le mobilier de la classe des grands, les crédits seront prévus au budget primitif de 1999.

Projet d'agrandissement du cimetière Sainte-Marie

Un entretien a eu lieu avec M. et M^{me} Clauze de Tastet. Ces derniers acceptent de vendre à la commune la surface nécessaire à l'extension et à l'aménagement du cimetière. La surface cédée représente environ 680 m².

Syndicat électrification, renforcement du poste Lataste

Le maire informe le Conseil qu'il a demandé au syndicat départemental d'électrification de procéder à l'étude des travaux de renforcement BT poste 7 « Lataste » et du poste 11 « Saint-Martin ». Il précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'électrification rurale « FACE 1997/B Intempéries ».

Montant de la dépense (TTC) :	
Montant des travaux	126 056 F
Honoraires et imprévus	14 173 F
Total	140 229 F

Le Conseil approuve ces travaux. Ils seront financés de la façon suivante

Participation du FACE	97 063 F
Affectation tva récupérée	23 685 F
Participation communale	19 481 F

Intégration des travaux de voirie réalisés par la CCO pour le compte de la commune

Le maire rappelle que les dépenses intercommunales de voirie réalisées par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doivent être comptablement traitées comme des opérations pour le compte de tiers, c'est-à-dire des opérations sous mandat devant être équilibrées en dépenses et recettes.

Le programme voirie 1997 étant entièrement terminé, il convient par conséquent d'intégrer ces dépenses sur la commune.

Opération d'ordre budgétaire (investissement)

Dépenses :	
Compte 2151 (Travaux de voirie)	335 687 F
Recettes :	
Compte 1325 (Subvent° d'équipement)	335 687 F

Intégration des travaux réalisées par le syndicat d'électrification

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et compte tenu que les travaux sont achevés, il y a lieu d'intégrer ces dépenses dans le patrimoine communal.

Opération d'ordre budgétaire (investissement)

Dépenses :	
Cpte 215134 (Réseau Électrification)	92 344 F
Recettes :	
Cpte 237 (...)	35 540 F
Cpte 238 (...)	56 803 F

Vente de bois de chauffage

Il y aura une vente de bois de chauffage au bois communal de Labiette le 23 janvier 1999. La vente est faite conformément aux dispositions et conditions fixées par le code forestier et les règlements en vigueur. La participation au tirage au sort implique l'acceptation des lots attribués. Après délibération, le Conseil fixe à 50 F le prix du stère ; le délai d'exploitation étant le 31 décembre 1999. Le paiement s'effectuera sur avis du percepteur. Une annonce sera publiée dans le *Papèrot*.

Question diverses

Aéroport de Pau

En début d'année, une demande d'aide au financement de l'aéroport de Pau avait été adressée à toutes les communes du département. Devant le peu d'empressement et d'enthousiasme à répondre, la direction a envoyé la même demande aux communautés de communes et districts. C'est donc dans le cadre de la CCO que le Conseil devra se prononcer début 1999.

Zone artisanale

Il a été évoqué l'éventualité de création d'une zone artisanale dans le secteur de chez *Lur Berri*. Un courrier sera adressé à M^{me} Duprat pour savoir si elle a un projet de vente concernant la parcelle section B n° 11, d'une contenance de 2,231 ha. Compte tenu de sa situation, ce terrain semble le plus adapté pour un tel projet.

Aménagement route d'Amou

Compte tenu de l'activité importante de l'entreprise *Lur Berri*, il serait souhaitable d'envisager l'élargissement de la voie départementale 446 (du CD 46 à Amou). En effet, le département des Landes a réalisé ces travaux pour le tronçon qui le concerne et l'on constate que sur le territoire de la commune de Bonnut, cette route est étroite et dangereuse compte tenu du trafic routier. De plus, pour éviter ce secteur, les camions circulent sur la voie départementale n° 56 qui passe dans le bourg, ce qui représente un problème d'insécurité pour les riverains.

Bureau de poste

La direction de *La Poste* demande à la commune, un diagnostic amiante pour le local de la poste. Le bureau *Véritas* a été contacté. Le montant des honoraires s'élève à 1 200 F HT pour l'intervention d'un technicien.

Séance du 18 février 1999

Présents : Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacaze-dieu, Alain Laborde, Henri Brisé, Claude-Marcelin Demarsan, Serge Destugues, Nadine Forsans, Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, Pierrette Lapeyre, André Marlodot.

Choix des entreprises retenues pour le projet de mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes

Il avait été décidé de retenir la procédure de consultation par voie de marché négocié pour la mise en concurrence des entreprises. Suite à la consultation, les entreprises suivantes ont été retenues (hors taxes) :

Lot n°1. DL Pyrénées	162 877 F
Lot n°2. Labastère	110 559 F
Lot n°3. Lalanne	115 340 F
Lot n°4. Darracq	69 302 F
Lot n°5. Lay	14 675 F
Lot n°6. Lapos	63 900 F

Travaux sécurité école et cantine

Le maire fait lecture d'une note de la préfecture quant aux travaux de sécurité dans les écoles du 1^{er} degré et quant aux travaux de désamiantage. L'entreprise *Véritas* a diagnostiqué la présence d'amiante dans le revêtement de sol des classes. Ci-dessous ensemble des travaux prévus et montant.

Hotte	32 935 F
Mansanné (portes, passe plat)	15 767 F
Cazanave (chaudière)	41 166 F
Darracq (électricité)	30 000 F
Peyré (matériaux)	12 450 F
Lapos (revêtement des sols)	74 600 F

Le total prévu avec le mobilier est de 322 687 F.

Dans la discussion qui s'ensuit, Jean Lacaze-dieu souhaite qu'on profite de ces gros travaux pour demander l'avis des enseignants pour compléter les équipements (câblage, coin projection par exemple). Un plan de la cuisine sera dressé par l'architecte du centre de gestion lors de sa prochaine visite. Une réunion des commissions bâtiment et école associera les enseignants pour échanger sur les besoins.

Informatique

Le Conseil donne son accord pour céder l'ancien matériel informatique à l'école et pour l'achat d'un logiciel anti-virus pour l'ordinateur de la mairie.

Participation au financement des travaux aéroport de Pau

Le maire rend compte au Conseil de la réunion organisée par le préfet le 4 novembre 1998, sur le projet de création d'un syndicat mixte qui aurait pour objet de participer au financement de l'extension de l'aérogare de l'aéroport de Pau-Pyrénées compte tenu de :

— la saturation de l'équipement actuel pour accueillir 400 000 passagers, alors qu'ils sont aujourd'hui 600 000, 800 000 en 2005 et 1 300 000 en 2010 ;

— du montant des investissements nécessaires qui a suscité la mobilisation de tous les acteurs (État, Région, Conseil général, collectivités locales et chambre de commerce et d'industrie) ;

— de l'intérêt que présente l'aéroport dans le développement économique.

Le maire rappelle que le projet des statuts du futur syndicat mixte et les simulations financières ont fait l'objet d'une présentation par le président de la CCO car il est prévu d'étendre les compétences de la CCO au financement des travaux de l'aéroport.

La simulation prévoit une participation de 9,76 F par an et par habitant. Après délibération et vote (6 pour, 1 contre, 4 abstentions), le Conseil approuve la création de ce syndicat mixte.

Orientations budgétaires

Ci-dessous, la liste des projets d'investissement que le Conseil souhaiterait inscrire au budget 1999 :

Les travaux du Groupe Scolaire	322 687 F
Aménagement de la place « chez Marcelle »	26 000 F
Achat de matériel :	
— bétonnière	10 000 F
— tracteur	120 000 F

D'autre part, le centre communal d'action sociale pourrait être maître d'ouvrage des travaux de création d'un logement social jouxtant la Mairie.

Questions diverses

— *La Poste* propose de supprimer les deux demi-journées d'ouverture du guichet. Le Conseil s'élève contre cette décision de fermeture car le service public doit être maintenu en zone rurale.

— Cimetière Sainte-Marie : la proposition des services des douanes sera proposée au propriétaire.

— M. Lesclauze, par courrier, propose d'acheter le chemin rural de Youanou. La commission des chemins se rendra sur place.

Nelly Boutet et Magali Tastet sont les deux agents du recensement qui débutera le 8 mars prochain.

Jean-Michel Brasquet indique la hauteur des devis pour équiper en audiovisuel la salle post-scolaire. Deux remarques sont faites par le Conseil : il convient d'étudier également le coût d'un équipement de sonorisation mobile, utilisables dans d'autres salles. Ne vaut-il pas mieux prioriser le chauffage du hall des sports, plus utilisé ? Ce serait un investissement plus « rentable ».

Jean Lacazedieu fait le compte rendu de la commission environnement et problèmes fonciers. Une rencontre a eu lieu avec M^{me} Faisantieux autour de la carte communale et de la question de l'assainissement. La commission estime que le collecteur collectif prévu dans le schéma directeur d'assainissement, pour un équivalent par habitant de 400, ne

convient pas aux besoins : le nombre actuel d'habitants du bourg est de 162 auquel il convient d'ajouter 100 équivalent par habitants pour l'école. La commission propose de refaire une autre étude avec une hypothèse d'assainissement autonome.

Séance du 25 mars 1999

Présents : Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacazedieu, Alain Laborde, Henri Brisé, Claude-Marcelin Demarsan, Serge Destugues, Nadine Forsans, Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, André Marladot.

Absente excusée : Pierrette Lapeyre.

Vote du compte administratif 1998

Le compte administratif 1998, adopté à l'unanimité, peut se résumer comme suit :

1. Section investissement :

Dépenses :	1 113 782 F
— Résultat reporté déficit	264 049 F
— Opérations de l'exercice	849 733 F
Recettes :	761 317,35 F
Résultat de clôture : déficit de	352 465 F
Reste à réaliser :	

Dépenses : 806 000 F soit 790 000 F (salle des fêtes) et 16 000 F (aménagement de la place).

Recettes (DGE) :	265 000 F
Résultat définitif :	déficit de 892 498 F

2. Section de fonctionnement

Dépenses :	1 643 791 F
Recettes :	2 420 070 F
Résultat reporté excédent	513 840 F
Résultat de clôture	776 279 F

Ensemble section investissement et section fonctionnement, résultat de clôture : excédent de 423 814 F.

En prenant en compte les restes à réaliser le résultat définitif est un déficit de 116 218 F.

Fixation des taux des impôts locaux pour 1999

Le Conseil considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 698 353 F, fixe les taux d'imposition pour l'année 1999 comme suit :

Taxes	1998 Taux (%)	1999 Taux (%)	1999 Bases (F)	Montant (F)
Habitation	9,08	9,08	2 800 000	254 240
Foncier bâti	8,54	8,54	1 982 000	169 263
Foncier non bâti	38,10	38,10	400 000	152 400
T. Professionnelle	7,75	7,75	1 580 000	122 450

Ordures ménagères

Le maire signale au Conseil que la participation des communes aux charges de fonctionnement du SIETOM de Chalosse s'élève à 150 F par habitant, soit 103 050 F pour l'année 1999. Une contribution supplémentai-

re de 8,20 F par habitant est demandé, soit au total 5 633 F. Cette participation correspond aux charges de fonctionnement des déchetteries pour l'année 1999.

Vote du budget primitif 1999

Le budget primitif de l'exercice 1999, adopté à l'unanimité, s'équilibre comme suit ;

Dépenses et recettes de fonctionn ^t :	2 256 757 F
Dépenses et recettes d'investiss ^t :	1 830 465 F

Serge Destugues fait remarquer que chaque année, la participation de Bonnut au SIVU-Base de loisirs d'Orthez augmente pour atteindre 53 F en 2 000 et redescendre à 49 F en 2001 date de fin de contribution. À ce jour, les habitants de Bonnut n'en ont aucune retombée. Est-il possible de quitter ce SIVU ? Ne sera-t-on pas obligé de continuer cet engagement ? Jean Lacazedieu indique que nous n'avons pas d'informations sur le SIVU.

Emprunts : Jean lacazedieu souligne que le taux actuel des emprunts est très bas et c'est peut-être l'occasion d'en profiter. Pour 1999, un emprunt de 600 000 F sur une durée de 15 ans est à l'étude. Trois organismes bancaires ont été contactés : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, et le Crédit Local de France. Le taux d'emprunt est le même pour tous à 4,20 % l'an. Les différences se situent sur les frais de dossiers et les dates d'échéances. Un handicap pour le Crédit Local de France qui appelle les fonds en début d'année. le choix se porte sur le Crédit Agricole avec un paiement annuel.

Travaux salle des fêtes

1. Le maire rappelle à l'assemblée qu'il a été conclu, le 17 décembre, avec l'entreprise DL-Pyrénées un marché de 196 429 F TTC pour la réalisation des travaux de mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes. Compte tenu du mauvais état général de la couverture et de la zinguerie du porche attenant à la salle, de la nature des matériaux (plaques avec amiante), il paraît souhaitable de profiter de l'opération en cours pour éliminer ces matériaux non conformes à la réglementation actuelle et refaire à neuf cet ouvrage. La dépense correspondante s'élèverait à 19 750 F HT et amènerait le montant du marché de l'entreprise à 182 627 F HT. Le Conseil accepte cette proposition et l'autorise à signer la décision relative à ces changements.

2. Travaux supplémentaires électricité : compte tenu que l'atelier municipal attenant à la salle est directement alimenté par le tableau électrique de cette dernière, il est nécessaire de réaliser une nouvelle ligne indépendante pour mettre en conformité l'installation électrique et respecter la réglementation sur les établissements recevant du public. La dépense correspondante s'élèverait à 1 685 F HT et amènerait le montant de l'entreprise Darracq à 70 987 F HT. Le Conseil autorise ces modifications.

Questions diverses

— Le Conseil considérant les services ren-

Ua cuenta de mei

(un tracas de plus)

fin novembre 1999

pour le bourg, solutions qui sont impossibles d'après le président (trop chères). Nous avons demandé à plusieurs reprises un complément d'étude et le syndicat a semblé accepter cette idée au cours d'une réunion le 2 juillet 1999. Depuis, le temps a passé et rien n'est venu, aussi au cours de la séance du 5 novembre 1999, le Conseil Municipal a voté une motion demandant de sortir du syndicat.

Les démarches pour quitter le syndicat sont compliquées et dépendent de l'accord des autres communes. Cependant, nous devons nous préparer à gérer le dossier assainissement dès à présent.

Pour satisfaire aux obligations légales, il faut que chacune des installations individuelles soit réhabilitée avant l'année 2006. Le schéma directeur, que l'on peut consulter en mairie, indique le degré d'urgence de la réhabilitation pour chaque installation.

La commune totalise environ 250 logements, 10 d'entre eux sont classés très urgent, 129 sont dans la catégorie « urgent » et les autres seront à revoir plus tard.

Le syndicat a proposé ses services pour gérer les rehabilitations, or, plus de la moitié des propriétaires d'installations non conformes n'ont pas signé la convention préalable. Nous avons demandé au président du syndicat comment ces personnes pourraient toucher les subventions de réhabilitation (qui passent par l'intermédiaire du syndicat quand il est chargé de la mission de service public assainissement). La réponse, très imprécise nous a fait craindre des difficultés pour ces dossiers.

Le syndicat a refusé de nous communiquer la liste des gens qui n'ont pas signé la convention, nous pensons pourtant qu'ils doivent être avertis qu'elle que soit la position de la commune par rapport au syndicat.

Courant janvier 2000, nous organiserons une réunion d'information, l'invitation apparaîtra dans le *Paperòt*. •

A QUELQUE chose près, ce sont par ces mots que la plupart des Bonnutiens ont accueilli la nouvelle « contrainte » imposée dans la collecte des ordures ménagères.

Jadis, on réparait, on réutilisait, on compostait, bref : on recyclait par réflexe d'économie et d'aménagement des ressources. Puis la société de consommation nous a conduit à gaspiller en jetant, enfouissant et brûlant nos ordures dans des conditions plus ou moins respectueuses de l'environnement.

Hier, nos déchets étaient collectés en mélange et emmenés à l'usine de Caupenne. Après broyage, un tri mécanique les séparait. Les plus volumineux étaient mis en balles et stockés en décharge et les parties les plus fines (25 % du volume) étaient transformées en compost de qualité médiocre car contenant beaucoup d'impuretés.

Aujourd'hui, la loi du 13 juillet 1992 donne les orientations suivantes :

— valoriser au maximum par réemploi, recyclage, compostage au production d'énergie ;

— informer le public sur la production des déchets ménagers ;

— stopper la mise en décharge d'ordures brutes et, en 2002, fermeture des décharges non conformes.

Circulaire de 1998

— Priorité à la valorisation matière (recyclage et compostage).

— Objectif national : valorisation matière de 50 % des déchets collectés. 30 % des déchets ménagers doivent être collectés en séparatif et orientés vers des filières de recyclage ; 20 % des déchets fermentescibles doivent être dirigés vers des unités de compostage ; le restant vers des unités d'incinération ou des décharges autorisées.

C'est donc pour se soumettre à la loi que le SIETOM de Chalosse met en place la collecte sélective de certains déchets sur notre commune.

Pourquoi cette loi ?

1. Parce qu'on observe un accroissement constant des déchets ménagers (8 kg par an par habitant).

2. Parce qu'on a une augmentation de la part des emballages (40 % du poids de nos poubelles).

Aujourd'hui beaucoup d'emballages sont recyclables

— bouteilles en plastique et tétrabrik, vêtements, tuyaux PVC, papiers ménagers (sopalin) ;

— papiers, cartons : cahiers, livres, documents ;

— bouteilles, bocaux.

3. Pour réduire les tonnages à traiter, maîtriser les coûts de traitement.

Tout ce qui est recyclé n'est pas à traiter. Un impératif : limiter les tonnages à traiter car les coûts de traitement sont en constante augmentation.

4. Pour préserver l'environnement : économie des ressources naturelles et limiter les pollutions.

Les produits triés et collectés au point tri auront la garantie d'être recyclés.

Comment l'appliquer ?

Pour ce faire, des plateformes avec trois conteneurs ont été mises en place sur toutes les communes du SIETOM. Un point tri pour 300 habitants environ.

Pour recycler il faut trier. Les différentes matières doivent être séparées pour diminuer les coûts en isolant les produits. La solution la plus facile pour l'usager aurait été la collecte sélective au porte à porte. Le procédé ne peut s'appliquer qu'aux centres urbains où la densité de population est importante, mais son coût est dissuasif pour sa mise en place dans les zones rurales. C'est pourquoi la méthode de collecte par apport volontaire a été préférée sur la commune de Bonnut comme sur la plupart des 127 communes du SIETOM.

Coût de l'opération

Une des réactions qui va nous venir en tête va être de dire : « On va payer et il faut que l'on fasse le travail : trier, se déplacer ».

Et oui. Mais l'incidence financière par rapport au coût de l'opération est assez insignifiante, l'augmentation prévisible pour 1999 sera de 9,2 F par habitant. Cette augmentation tient compte entre autre des investissements sur l'usine de Caupenne et de la collecte générale.

Trier pour recycler est une démarche valorisante et responsable. Mais elle demande un changement de comportement dans la gestion de nos déchets ménagers.

Sensibiliser pour que nul ne puisse ignorer l'importance des enjeux.

Le succès de ce projet repose sur un principe : la participation de tous. •

Séance du 8 octobre 1999

Présents : Jean Poeydarrieu, Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet Alain Laborde, André Marladot, Roland Lagouarde, Henri Brisé, Serge Destugues, Bernard Lamazère, Nadine Forsans, Claude-Marcelin Demarsan.

Absente : Pierrette Lapeyre

Syndicat d'assainissement

En préambule, le maire donne lecture de la réponse du préfet énonçant les possibilités de retrait de la commune du syndicat d'assainissement.

La question du retrait est de nouveau posée.

La réunion de la DDASS du 2 juillet 1999 avec M. Gimenez devrait déboucher sur un approfondissement du schéma directeur. Il apparaît que l'assainissement collectif dans le bourg, qui était l'hypothèse de départ, ne soit pas facilement réalisable à cause de la topologie du terrain.

La commune a payé une prestation devant aboutir à la remise d'un schéma directeur concret, réalisé par le syndicat d'assainissement. À ce jour, aucune réponse tangible n'est apportée.

Serge Destugues demande une réunion rapide du conseil municipal pour délibérer sur le retrait, ou non, du syndicat, mais insiste pour qu'il s'agisse d'une position définitive.

— Rapport 1998 sur l'eau potable :

Adopté à l'unanimité.

— Rapport 1998 sur l'assainissement :

2 voix contre, 3 voix pour, 6 abstentions.

— Regroupement des Syndicats :

Le Maire signale que lors des dernières assemblées générales, du syndicat intercommunal d'assainissement des trois cantons et du syndicat d'adduction d'eau potable de la région d'Artix, il a été décidé le regroupement des deux syndicats pour le 1^{er} janvier 2000. Cette restructuration se fait en étendant les compétences du syndicat d'assainissement à l'adduction d'eau potable. Le syndicat AEP de la région d'Artix est dissout et son actif et son passif sont transférés au syndicat « Eau et Assainissement » des trois cantons au 31 décembre 1999.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (4 votes contre, 1 pour, 6 abstentions), refuse la fusion des deux syndicats.

— Entretien des postes d'incendie :

Le syndicat intercommunal de la région d'Artix demande une délibération sur l'entretien des postes d'incendie. Le montant de l'entretien est fixé au prorata du nombre de postes installés dans la commune. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Période d'essai

Un courrier est arrivé en mairie le 19 août 1999 : une famille serait disposée à installer un centre multiservices à Bonnut. Cependant, cette famille souhaiterait bénéficier d'une période d'essai d'environ deux ans.

Bien qu'il s'agisse d'une affaire privée, la Commune est prête à favoriser le dialogue entre les acteurs.

Dotations globales d'équipement :

Les dispositions précédentes sont reconduites. Les axes privilégiés sont, entre autre :

— l'aménagement des quais de transfert des déchets ménagers ;

— la mise aux normes des aires de jeu.

Le montant des DGE peut aller de 20 à 50 %, pour une commune de moins de 2 000 habitants, et peut être cumulé avec une aide du conseil général. Cette aide est accordée sous certaines conditions.

Les différents aménagements sur le bâtiment de la Mairie peuvent bénéficier d'une aide de 20 à 35 %.

Pour le logement locatif, le CCAS ne peut pas bénéficier d'une DGE, aussi la commune se propose de faire une demande d'aide.

Mise en sécurité de l'aire de jeu

Les dernières dispositions concernant la sécurité des aires de jeu dans les écoles deviennent draconiennes.

Le jeu récemment installé nécessite une mise aux normes par l'adjonction d'un tapis caoutchouc de 43 m².

Le coût de ces travaux a été estimé pour un montant 29 230 F.

Des devis comparatifs seront étudiés.

Aménagements routiers

André Marladot pose la question sur l'aménagement de refuges sur la côte l'Ariéle (côte de Montargou).

Dépôt de boues industrielles

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la demande présentée par la *Papeterie des Gaves* à Orthez, en vue d'obtenir l'autorisation d'épandre les boues de sa station d'épuration sur les terrains situés sur la commune, et suite aux plaintes récentes (sur l'épandage du 29 septembre 1999), le Conseil demande qu'une solution soit trouvée pour éviter les nuisances olfactives.

Si la situation se reproduit, le Conseil serait amené à refuser dorénavant l'épandage de boues sur le territoire de la commune.

Modalités d'utilisation de la salle des fêtes :

La commission des sports se réunira le 11 octobre 1999 pour statuer sur les différents aspects du problème. ●

Le point sur l'assainissement

La loi sur l'eau de 1992 et ses décrets d'application obligent les maires à contrôler que les rejets des habitations seraient assainis avant leur évacuation au plus tard le premier janvier 2006.

La première étape de la mise aux normes était le schéma directeur d'assainissement pour lequel le syndicat d'assainissement des trois cantons a été créé et auquel nous avons adhéré en novembre 1995.

La délibération du conseil municipal portait seulement sur l'établissement du schéma directeur.

Pendant les années 1996 et 1997, le syndicat a appelé 130 F par an et par foyer pour faire le schéma directeur. Le document qui nous a été remis précise le zonage de l'assainissement individuel avec les filières préconisées et la zone d'assainissement collectif sur le bourg jusqu'à Sainte-Marie.

Monsieur Gimenez président du syndicat est venu nous expliquer alors que le projet d'assainissement collectif serait subventionné à un niveau très élevé et dans ces conditions, il ne fallait pas s'alarmer du coût faramineux des travaux (6 millions de francs).

Les discussions ont commencé sur l'intérêt du projet collectif parce qu'il imposait aux habitants du bourg de refaire toutes leurs installations (ce coût n'était pas chiffré par l'étude). Après plusieurs courriers, visites, etc. le président du Syndicat affirme aujourd'hui que le collectif ne se fera pas sur Bonnut.

Cela change complètement notre situation, en effet,

— dans le cas où un collectif serait nécessaire, nous aurions eu intérêt à participer à une structure lourde comme le syndicat pour gérer le réseau et la station d'épuration ;

— si le collectif n'est pas nécessaire, le syndicat va nous coûter cher chaque année pour un service minimum.

Le schéma directeur que nous avons payé n'est pas applicable puisqu'il ne propose que des solutions collectives

Les Saisons de Bonnut

Bulletin municipal épisodique

Mairie de Bonnut (Pyrénées-Atlantiques)

Directrice de la publication : Nadine Forsans

Imprimerie Moulia à Orthez

Dépôt légal à parution

du par M. Guy Bidot, receveur municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune, décide de lui allouer, à compter du 1^{er} février 1999, l'indemnité de conseil fixée au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4.

La commune de Bonnut est appelée à demander le concours de M. Guy Bidot pour des conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires. Ce travail est absolument en dehors de ses obligations professionnelles et conformément à l'arrêté interministériel, une indemnité spéciale de 200 F lui sera allouée à partir de l'exercice 1999.

— Agrandissement cimetière Sainte-Marie : le prix d'achat est débattu. Une clôture sera prévue pour délimiter le terrain, ainsi que sur la route avec un portail. Une étude de salubrité sera menée par la DDE.

— La commission des chemins s'est déplacée pour faire le bilan des travaux à réaliser sur la voirie. Par la même occasion, la commission est allée voir le chemin qui fait l'objet d'une demande d'achat par M. Lesclauze. Ce chemin se situe entre des terrains appartenants à MM. Lesclauze et Depeyris. La demande d'achat est rejetée.

Séance du 2 avril 1999

Pas de délai de convocation.

Il s'agit d'adopter une motion, d'exprimer notre émotion après les déclarations de Philippe Jaffré, de soutenir la délégation d'élus qui rencontrera le président d'*Elf-Aquitaine*. Ces deux motions ne sauraient être assimilées à des délibérations classiques : le conseil municipal du 2 avril ne nécessite pas que soit respectés les délais légaux des conseils.

Présents : Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacazedieu, Alain Laborde, Henri Brisé, Claude-Marcelin Demarsan, Serge Destugues, Nadine Forsans, Roland Lagouarde, André Marlado.

Absents excusés : Pierrette Lapeyre, Bernard Lamazère.

Motion n° 1. — *Elf Aquitaine*.

Le conseil municipal de Bonnut souhaite exprimer ses vives inquiétudes quant à l'emploi et au maintien des activités d'*Elf-Aquitaine* en Béarn. Après la manifestation du 11 février qui a rassemblé plus de 6 000 béarnais, le Conseil de Bonnut demande à *Elf-Aquitaine* de tout entreprendre pour maintenir l'emploi. Le groupe annoncerait le 16 avril prochain, la suppression de plusieurs centaines d'emplois sur les sites de Pau et de Paris. Par ailleurs, *Elf* continue à réduire les effectifs de l'usine de Lacq de 10 % environ par an et ce jusqu'à épuisement du gisement sans chercher une solution alternative et un maintien de l'activité industrielle sur cette plate-forme chimique qui constitue le berceau

du Groupe *Elf*. Rappelons que l'usine de Lacq génère toujours un bénéfice net après impôt qui la place parmi les usines les plus rentables de notre pays. Les suppressions d'emplois sur Pau comme sur Lacq bouleverseraient les fondements de notre économie locale. Nos commerces, nos services publics, notre système éducatif et universitaire, notre tissu industriel et notamment de la sous-traitance sont directement concernés et menacés par ces décisions.

Suite aux déclarations de Philippe Jaffré dans la presse nationale du 19 mars, le conseil municipal de Bonnut exprime son opposition à la vision strictement financière qu'a le président d'*Elf-Aquitaine* de l'avenir de son groupe. Il rappelle par ailleurs que le mouvement social est inscrit dans nos institutions républicaines.

Le conseil municipal de Bonnut est solidaire du combat mené par les salariés des autres entreprises du Bassin de Pau-Lacq-Orthez, menacés dans leur emploi.

Il apporte son soutien aux initiatives de luttes qui seront prises avant et après la probable annonce du plan « Performance ».

Il demande à *Elf* d'assumer ses responsabilités régionales, de ne pas renoncer à son enracinement local et de maintenir l'emploi conformément aux engagements qui avaient été pris lors de la privatisation de 1993.

Il appelle la population du Béarn à rester vigilante, attentive à toutes les décisions que le groupe *Elf* entend pendre. Il charge le maire de bien vouloir transmettre la présente motion au président d'*Elf-Aquitaine* et au préfet des Pyrénées-Atlantiques. Il charge M^{me} et MM. les parlementaires béarnais de bien vouloir transmettre la dite motion au premier ministre.

Motion n° 2. Comité interministériel d'aménagement du territoire.

Le conseil municipal de Bonnut souhaite exprimer au ministre ses vives inquiétudes quant à l'emploi et au maintien des activités d'*Elf-Aquitaine* en Béarn. Il présente une motion dans les mêmes termes que la motion précédente.

Séance du 7 mai 1999

Présents : Jean Poeydarrieu, maire, Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet, Alain Laborde, Henri Brisé, Claude-Marcelin Demarsan, Nadine Forsans, Roland Lagouarde, Pierrette Lapeyre, André Marlado.

Absents excusés : Serge Destugues (procuration André Marlado), Bernard Lamazère (procuration Henri Brisé).

Mise aux normes salles des fêtes

1. Commission d'appel d'offre

Les travaux supplémentaires de l'entreprise *DL Pyrénées* doivent être soumis pour avis à la commission d'appel d'offres ; la commune doit être représentée dans cette instance. Par conséquent il convient de constituer une commission communale.

Claude Demarsan (titulaire), Alain Laborde (suppléant), André Marlado (titulaire), Pierrette Lapeyre (suppléante), Henri Brisé (titulaire), Nadine Forsans (suppléante).

2. Choix du coordinateur sécurité et du contrôleur technique

Dans le cadre des travaux de mise aux normes, il est nécessaire d'avoir un suivi par un coordinateur « sécurité et protection de la santé » et un contrôleur technique. Parmi les offres présentées lors de la consultation, celle du *Bureau Véritas* est la moins disante pour le contrôle technique, le montant est de 11 000 F HT. Quant à la coordination sécurité et protection de la santé, le *Bureau Véritas* présente l'offre la plus intéressante pour un montant de 13 800 F HT. Il apparaît donc souhaitable de retenir le *Bureau Véritas* pour ces deux missions.

3. Travaux modificatifs

Il a été conclu avec l'entreprise *Lalanne* un marché de 139 100 F TTC.

Il apparaît possible de réaliser l'isolation des murs extérieurs par un doublage avec isolant polystyrène « acoustique » en remplacement du doublage initialement prévu avec isolation laine de verre sans atténuer la qualité des prestations. La moins-value ainsi réalisée s'élèverait à :

20 F x 293 m² soit 5 860 F HT.

Compte tenu de l'absence de protection au feu des poutres en béton soutenant le plancher de la scène, il apparaît nécessaire de réaliser leur habillage par des plaques de plâtre. Le coût de ces travaux s'élèverait à 1 500 F HT.

Il en résulte une moins-value de 4 360 F HT, ce qui ramènerait le marché à 110 980 F HT.

Travaux ONF sur la forêt communale

L'ONF propose un devis pour des travaux d'entretien de la forêt communale, ainsi que des travaux de regarnis de plants de chênes rouges d'Amérique dans la zone de pins décimés par la maladie. Le montant global de l'entretien et de l'investissement est de 2 390 F HT.

Mise aux normes de sécurité de l'école

L'octroi de subventions éventuelles ne sera pas fait avant le mois de septembre. Le Conseil décide de demander une dérogation afin de réaliser les travaux pendant les vacances des élèves ; il est urgent de procéder au désamiantage des locaux. Une subvention complémentaire sera demandée au conseil général.

Questions diverses

Concernant les anciennes tables de l'école, le Conseil décide de les proposer gratuite-

ment à ceux qui en font la demande. Une annonce sera publiée dans le *Paperòt*.

Le Conseil demandera également, par annonce dans le *Paperòt*, que les tables, les bancs et la vaisselle de la commune soient rapportés rapidement par ceux qui les empruntent.

Un enseignant demande le poste de directeur d'école à Bonnut pour la prochaine rentrée. Le Conseil décide d'avertir M. Poncet, locataire du logement de l'école, de cette arri-
vée.

Le Conseil procède au choix des revêtements de murs de la salle des fêtes.

Aggrandissement cimetière Sainte-Marie : les fermiers installés sur le terrain acceptent de le libérer. Le Conseil demande de réunir M. Claude Tastet (propriétaire) et le géomètre pour borner le terrain à acheter.

Aménagement de la voirie du lotissement communal : la voie d'accès aux maisons sera élargie.

Assainissement : Jean Lacazedieu demande qu'un débat soit prévu à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal concernant le schéma directeur et son articulation avec la carte communale ainsi que l'adhésion au syndicat des trois cantons.

Route départementale Orthez-Amou : la lettre aux services de l'équipement pour demander l'aménagement de cette route est restée sans réponse. Cette question sera également débattue au cours du prochain conseil pour définir les démarches et les actions à envisager.

Le maire annonce que la communauté de communes du canton d'Orthez a confié à l'entreprise *Lafont* les travaux d'investissement voirie de la tranche 99 pour les communes rurales.

La collecte d'ordures ménagères sera améliorée par le tri sélectif, le Conseil devra délibérer sur l'implantation des plates-formes recevant les containers.

Séance du 25 mai 1999

Présents : Jean Poeydarrieu, maire, Jean Michel Brasquet, Alain Laborde, Henri Brisé, Claude-Marc Demarsan, Nadine Forsans, Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, Pierrette Lapeyre, André Marladot.

Absents excusés : Jean Lacazedieu, Serge Des-
tugues.

Mise aux normes salles des fêtes

Il a été conclu avec l'entreprise *D.L Pyrénées* un marché de 196 429 F TTC.

Compte tenu du mauvais état général de la couverture et de la zinguerie du porche attenant à la salle et de la nature des matériaux (plaques fibres avec amiante), il paraît souhaitable de profiter de l'opération en cours pour éliminer ces matériaux non conformes à

la réglementation actuelle et refaire à neuf cet ouvrage. La dépense correspondante s'élèverait à 19 750 F HT et amènerait le montant du marché de l'entreprise à 182 627 F HT.

La commission d'ouverture des plis réunie à ce propos a décidé de donner son accord de principe à cet avenant.

Emprunt

Pour financer les investissements de mise aux normes de la salle des fêtes, il est opportun de recourir à un emprunt de 600 000 F. Le Conseil, après avoir pris connaissance des simulations de prêt par le *Crédit Agricole*, décide de contracter un emprunt de 600 000 F auprès du *Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne* avec les caractéristiques suivantes : taux, 3,80 %, durée, 10 ans, périodicité annuelle en remboursement constant.

Implantation des points de tri

Un agent du SIETOM de Chalosse est venu sur place définir l'implantation des deux points de tri sur des terrains dont la commune est propriétaire. Les sites de Sainte-Marie et Saint-Martin (parcs de stationnement des églises) semblent les mieux adaptés.

Séance du 6 juillet 1999

Tous les conseillers sont présents.

Syndicat d'assainissement

Lors de la réunion du 2 juillet 1999, organisée à la mairie, le syndicat d'assainissement des trois cantons, s'est engagé à étudier une variante au tout collectif préconisé lors du premier schéma directeur. Néanmoins, cette réunion n'a pas permis de clarifier la nécessité du maintien de la commune dans cette structure. Le Conseil a longuement débattu sur ce sujet. Jean Lacazedieu demande au Conseil de se positionner clairement sur la nécessité de maintenir la commune dans ce syndicat puisque celui-ci ne reconnaît plus l'obligation d'installer un réseau collectif dans le bourg. Un assainissement individuel ne demande pas des investissements importants et peut être géré dans le cadre d'une régie communale ou en association avec d'autres communes ayant les mêmes caractéristiques ; le retrait peut être envisagé. À la majorité, 8 votes pour et 2 contre, il est décidé d'étudier les modalités du retrait de ce syndicat et de solliciter les services de la préfecture pour connaître le processus à engager dans cette hypothèse.

Voie départementale n° 46 (route d'Amou)

Sans réponse du courrier du 5 janvier 1999, le conseil municipal réitère sa demande pour l'aménagement de la voie départementa-

le n° 46, cette route est étroite et dangereuse compte tenu de l'importance du trafic routier dans ce secteur. Des copies de cette lettre ont été adressées à M. Lasserre, président de *Lur Berri*, conseiller général de Bidache, M. Molères, conseiller général d'Orthez.

Mise aux normes de la cantine

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune envisage de réaliser les travaux de mise aux normes de la cuisine et de la chaufferie de l'école, suite aux remarques formulées par les services vétérinaires. En effet, ces locaux ne sont plus adaptés aux mesures actuelles d'hygiène et de sécurité et il est urgent d'engager des mesures correctives sur de nombreux points. Il ajoute qu'il a décidé de confier le soin aux services techniques intercommunaux du centre de gestion d'établir le dossier technique correspondant, et que celui-ci a d'ores et déjà évalué la dépense subventionnable à 276 987 HT. Il convient maintenant de déposer un dossier auprès de l'État pour l'obtention éventuelle de subvention dans le cadre du programme quinquennal des sécurité des écoles publiques. En outre, le maire précise que ce projet peut bénéficier d'une subvention du conseil général au titre de la rénovation des bâtiments scolaires. Le Conseil approuve ce projet qui pourrait être réalisé de la façon suivante :

Subvention de l'état (50 %)	138 493 F
Subvention conseil général (35 %)	96 945 F
Emprunt	98 607 F

Questions diverses

1. Implantation des points tri pour la collective sélective

L'emplacement des conteneurs, prévu initialement, a été modifié. Le premier sera installé au quartier Biélé (près de chez Hourcade et la villa de Poustis), le second au parking de l'église Saint-Martin.

2. Adhésion de communes au syndicat d'électrification

Le Conseil accepte l'adhésion au syndicat des communes de Béhorléguy, Lecumberry et Mendive.

3. Curage de rivière

Bernard Tastet demande à la commune de financer les travaux de curage de la rivière bordant des parcelles lui appartenant qu'il a fait réaliser. La commune n'ayant pas commandé la réalisation de ces travaux, l'intervention s'effectuant sur le domaine privé, la demande de participation est refusée.

4. Voirie, travaux réalisés sur programme 1999

L'entreprise *Lafont*, retenue par la CCO effectue des travaux à Bonnut. Les portions de routes : côtes de L'Ariélé, Maître-Pelletach et église Sainte-Marie seront réalisées en enrobé. Le solde sera réservé pour effectuer des emplois (raccords). André Marladot demande, pour raison de sécurité, d'ouvrir un passage allant de l'appartement du presbytère au parking de la place. Pour cela, quelques pieds de laurier seront arrachés.

5. Intégration des travaux de voirie réalisés par la communauté de communes pour le compte de la commune

Le programme voirie 1998 étant complètement terminé, il convient par conséquent de prendre une décision modificatrice afin d'intégrer le détail des dépenses de voirie (252 045 F) effectuées sur la commune.

6. Les 75 ans de Bonnut Sport

Le 4 septembre 1999, Bonnut Sport fête les 75 ans du club. À cette occasion, Jean-Pierre Lagière, président, propose à la commune d'inaugurer la salle des sports et soumet l'idée de baptiser ce local. ; deux noms sont proposés : M. Escapil, fondateur du club de basket, et Marcelle Larrégneste, qui en est l'éternelle animatrice. Le nom de cette dernière est retenu. Jean Lacazedieu propose d'attribuer une subvention exceptionnelle pour cette manifestation. Il est donc décidé de participer pour l'achat de la plaque et pour la réception.

7. Location logement groupe scolaire

M. Froustey, nommé directeur à l'école de Bonnut, souhaiterait occuper le logement du groupe scolaire le plus rapidement possible. Le logement lui sera mis à disposition à compter du 10 septembre 1999. Le montant du loyer est fixé à 1 825 F, révisable chaque année le 1^{er} juillet, en fonction de l'indice du coût de la construction du 4^e trimestre.

8. Contrat emploi solidarité

En raison de l'importance du travail à effectuer sur la commune, le maire propose d'embaucher un employé sous CES pour aider les cantonniers.

9. Salle post-scolaire

Les demandes d'utilisation pouvant être nombreuses et variées, une commission sera chargée d'établir une réglementation pour une gestion plus efficace.

10. Révision de la carte communale

La carte communale approuvée par délibération, le 22 février 1995, pour une durée de quatre ans, doit faire l'objet d'une révision cette année.

Précision

Dans le numéro 11 des *Saisons de Bonnut*, au chapitre « Questions diverses », page 3 du compte rendu conseil municipal du 22 septembre 1998, au point 6 : « Les employés communaux dégageront les souches posées sur le champ de Bernard Tastet près du chemin communal de Colomé. »

Il faut préciser que Bernard Tastet n'était pas responsable de la présence de ces souches. La commune n'a fait que retirer ces souches déposées « par erreur ».

Séance du 24 août 1999

Tous les conseillers sont présents.

Prêt du fonds de compensation de la TVA

Pour financer le FCTVA, la commune décide de contracter auprès du *Crédit Local de France*, un emprunt de 150 000 F dont les caractéristiques sont les suivantes : durée maximum de 2 ans avec différé d'amortissement ; commission néant ; taux d'intérêt 3,48 % ; périodicité des échéances : semestrielle ; amortissement constant, progressif ; différé d'amortissement maximum de 3 échéances.

Électrification rurale

Il est décidé de procéder aux travaux de renforcement BTA des dipôles 408, 412 et 413 sur le poste n° 4 « Maysonnaive ».

Le coût des travaux est de 183 497 F, et les honoraires et imprévus de 20 632 F.

Le financement sera assuré comme suit : participation du FACE, 141 293 F, affectation TVA récupérée, 34 478 F, participation communale 28 358 F

Assurances

Le maire rappelle que la commune a adhéré aux contrats d'assurances groupe mis en place par le centre de gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la CNRACL et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la CNRACL).

Pour tenir compte de l'évolution de la réglementation du *Code des marchés publics*, les contrats dont il s'agit cesseront leurs effets le 31 décembre 1999. Pour permettre au centre de gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence qui s'impose dorénavant, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens. Il est donc proposé au conseil municipal de Bonnut de confirmer sa position antérieure.

Après discussion, le conseil municipal, considérant ce que cette évolution représente pour une démarche de cet ordre, demande au centre de gestion de conduire pour le compte de la commune la procédure nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurances garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection (maladie, accident de travail, invalidité, maternité, décès), des agents territoriaux. La commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le centre de gestion et sera

appelée à confirmer son adhésion aux contrats groupe qui seront signés par le centre.

Emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles

M^{lle} Patrica Lagardère a été reçue au concours interne d'agent territorial des écoles maternelles. Afin de lui faire bénéficier de ce grade, le maire propose la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de seconde classe à temps non complet, représentant 32 heures de travail hebdomadaire, et ceci à compter du 1^{er} octobre 1999. Le conseil municipal donne son accord.

Cantine

Le montant des travaux pour le cantine s'élève à 318 591 F TTC. Lors du vote du budget primitif de 1999, il avait été prévu pour l'opération des travaux pour l'école 300 000 F pour l'aménagement. Des virements de crédits seront effectués (- 20 000 F progr. 62, travaux à la salle des fêtes ; + 20 000 F progr. 63, travaux pour l'école). Une lettre sera envoyée à l'inspectrice de l'Éducation nationale lui demandant de soutenir le dossier de subvention auprès de la préfecture.

Questions diverses

1. Plaque Salle des Sports

La plaque qui sera posée à la salle des sports sera en pierre brute et gravée, elle coûtera autour de 1 200 F. Un grand nettoyage du terrain est prévu le lundi 31 août. Un point sur l'organisation des 75 ans de Bonnut Sport est fait.

2. Nettoyage salle des fêtes

Pour le moment, un devis est parvenu en mairie pour une somme de 3 800 F, dans l'attente de celui demandé à une deuxième entreprise.

3. Entretien hall des sports

Le nettoyage était initialement prévu sur une demi-journée par semaine. Actuellement c'est le vendredi matin qu'un employé communal nettoie le terrain. Cependant, André Marladoit pense que ce système mériterait d'être amélioré.

4. Compte rendu Commission des chemins communaux

Chemin Lamothe : M. Prim a fait part de son intention d'acheter une partie du chemin dit de Lamothe (au nord-ouest de la commune). Le conseil municipal s'oppose à cette vente. D'une part, par obligation légale qui est la sienne d'assurer la desserte de parcelles concernées et d'autre part, dans la perspective d'utilisation future de ce chemin dans un programme de mise en valeur des chemins ruraux pour les randonnées pédestres. Dans le cadre d'un échange, le conseil municipal propose à M. Prim de faire des hypothèses.